

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU COLLÈGE DE POLICE DU 26 AOÛT 2026

1. Approbation du procès-verbal de la séance du collège de police électronique du 29 juillet 2026
2. Engagements et ordonnancements des dépenses
3. Projet des comptes 2025

Le Collège de police a approuvé l'arrêt du projet des comptes 2025, lesquels se clôturent comme suit :

A) Compte budgétaire :

	+/-	Service ordinaire	Service extraordinaire
1. Droits constatés		10.766.177,38	298.624,72
Non-valeurs et irrécouvrables	=	0,00	0,00
Droits constatés nets	=	10.766.177,38	298.624,72
Engagements	-	9.393.007,00	282.457,53
Résultat budgétaire	=		
Positif :		1.373.170,38	16.167,19
Négatif :			
2. Engagements		9.393.007,00	282.457,53
Imputations comptables	-	9.381.157,91	139.970,24
Engagements à reporter	=	11.849,09	142.487,29
3. Droits constatés nets		10.766.177,38	298.624,72
Imputations	-	9.381.157,91	139.970,24
Résultat comptable	=		
Positif :		1.385.019,47	158.654,48
Négatif :			

B) Bilan au 31/12/2025 :

Actifs immobilisés	4.328.407,57
Actifs circulants	2.917.592,79
Total de l'actif	7.246.000,36
Fonds propres	5.333.367,79
Provisions	0,00
Dettes	1.893.907,01
Comptes de régularisation	18.725,56
Total du passif	7.246.000,36

C) Compte de résultats au 31/12/2025 (avant affectation du boni de l'exercice) :

Résultat d'exploitation	431.538,77
Résultat exceptionnel	19.877,20
Résultat de l'exercice	451.415,97

4. Crédits 2025 transférés sur l'exercice 2026

Le Collège de police a approuvé le relevé des crédits à reporter à l'exercice 2026 pour le paiement de dépenses régulièrement engagées au cours de l'exercice 2025 et des exercices antérieurs, mais non encore soldées au 31 décembre 2025 (service ordinaire et service extraordinaire), à savoir :

- service ordinaire pour un montant total de : 11.849,09 €
- service extraordinaire pour un montant total de : 142.487,29€

5. Marché public de fournitures – Centre de crise – Souscription d'un abonnement de télévision – Annulation du marché

Par une délibération du 23 juin 2026, le Conseil de police a approuvé le principe d'acquérir, installer et souscrire un nouvel abonnement de télévision pour un coût total estimé à 2.000,00 € TVAC.

Par une délibération du 24 juin 2026, le Collège de police a désigné la liste des firmes à consulter dans le cadre de ce marché.
Faute d'offres reçues, le Collège de police a mis fin à cette procédure de marchés public.

6. **Personnel – Remplacement systématique des membres du personnel – Disposition jusqu'au renouvellement du Collège de police lors des prochaines élections**
Le Collège de police a pris la décision de déclarer systématiquement la vacance des emplois laissés libres par les membres du personnel qui quittent la zone de police ou changent de fonction à la suite d'une réaffectation, pour tous les cadres et niveaux à l'exception des membres du cadre officier et de niveau A, et ce, jusqu'au renouvellement du Collège de police lors des prochaines élections.
7. **Marché public de services – Renouvellement de l'abonnement au module PatLoc – Principe et engagement**
Le Collège de police a approuvé le principe d'ajouter le module PatLoc de la zone de police d'Anvers à l'application FOCUS utilisée par les membres de la zone de police « Ardennes brabançonnnes ». Cela, pour un montant annuel de soit 693 € TVAC.
8. **Marché public de fournitures – Module de commande de fourniture de la police fédéral – Mode de passation et conditions du marché - Principe et engagement**
Le Collège de police a pris la décision de souscrire au module de commande de fourniture de la Police Fédérale pour un montant de 1.000 TVAC par an, soit un montant total de 4.000 € TVAC pour une durée de quatre (4) ans.
Ce module permet aux zones de police de commander un certain nombre de fournitures spécialisées auprès du magasin central de la Police Fédérale par le biais d'un module web. Cela, en fonction des besoins de la zone de police.
9. **Marché public de fournitures – Acquisition d'un sampler – Non-attribution – Relance du marché - Mode de passation du marché – Liste des firmes à consulter**
Le Collège de police a pris la décision de clôturer la procédure de marché public concernant l'acquisition d'un sampler et la relance de celle-ci.
Cette annulation de marché s'explique comme suit :
Par une délibération du 14 avril 2026, le Conseil de police a approuvé le principe d'acquérir un appareil de pré-test-alcool (sampler) pour un montant estimé 700 € TVAC.
Par une délibération du 15 avril 2026, le Collège de police a désigné la liste des firmes à consulter dans le cadre de ce marché. Deux sociétés ont été consultées et une seule société a remis offre. Après analyse de l'offre, il est apparu que les exigences techniques renseignées dans le formulaire d'offre établi par la zone de police mentionnait le type de modèle proposé par l'un des deux soumissionnaires. Ceci est contraire aux règles applicables en matière de marchés publics
10. **Personnel – Accident du travail – Consolidation sans incapacité permanente**
Il s'agit d'un accident du travail dont un membre du personnel du Département Intervention a été victime en août 2025. Cet accident du travail a été consolidé sans incapacité permanente.
11. **Personnel – Accident du travail – Consolidation avec incapacité permanente**
Il s'agit d'un accident du travail dont un membre du personnel du Département Intervention a été victime en juillet 2022. Cet accident du travail a été consolidé avec un taux d'incapacité permanente.
12. **Marché public de services – Centrale d'achat IPFBW – Assurances véhicules – Nouveau contrat (leasing 1)**
Le Collège de police a approuvé le principe d'assurer, auprès de la SA Ethias et dans le cadre du marché de l'IPFBW, le nouveau véhicule de la zone de police « Ardennes brabançonnnes », pour une prime annuelle de 1.982,61 € HTVA, soit 2.398,94 € toutes taxes comprises.
13. **Marché public de services – Centrale d'achat IPFBW – Assurances véhicules – Nouveau contrat (leasing 2)**
Le Collège de police a approuvé le principe d'assurer, auprès de la SA Ethias et dans le cadre du marché de l'IPFBW, le nouveau véhicule de la zone de police « Ardennes brabançonnnes », pour une prime annuelle de 1.982,61 € HTVA, soit 2.398,94 € toutes taxes comprises.

14. Marché public de fournitures de faible montant relevant du service ordinaire – Acquisition d'accessoires MOLLE – Désignation de l'adjudicataire – Engagement des crédits - Attribution – Notification/commande
Le Collège de police a pris la décision d'acquérir des accessoires de type MOLLE qui pourront être apposés sur les nouveaux gilets pare-balles acquis par la zone de police « Ardennes brabançonnnes » et qui permettront aux membres du personnel opérationnel d'alléger leur ceinturon ;
Dans le cadre de ce marché :
 - la société Levelfour a été désignée pour l'acquisition de 80 porte-menottes et 80 porte-radios, sur base de son offre approuvée au montant globale 5.017,87 € TVAC, frais de livraison inclus ;
 - la société Full Tactical a été désignée pour l'acquisition de 80 porte-lampes, sur base de son offre approuvée au montant global 2.039,00 € TVAC, frais de livraison inclus.
15. Personnel – Membre du cadre opérationnel de la zone de police « Ardennes brabançonnnes » – Inspecteur de police pour le Département Intervention – Démission
Il s'agit de la démission d'un Inspecteur de police, membre du personnel du Département Intervention. Cette démission prendra effet au 1^{er} septembre 2026.
16. Personnel – Accident sur le chemin du travail – Consolidation sans incapacité permanente
s'agit d'un accident survenu sur le chemin du travail dont un membre du personnel du Département Intervention a été victime en avril 2026. Cet accident survenu sur le chemin du travail a été consolidé sans incapacité permanente.
17. Marché public de services - Acquisition de deux pares-feux (matériel, licence, migration et maintenance) pour le réseau informatique – Attribution, commande et engagement
Le Collège de police a pris la décision d'attribuer le marché lié à l'acquisition de deux pares-feux pour le réseau informatique administratif de la zone de police « Ardennes brabançonnnes » (licence, matériel, migration de la configuration et support ainsi que la maintenance pour 5 ans) à la société UPTIME ICT pour un montant de 12 535,77 € TVAC.
18. Marché public de services - Acquisition d'ordinateurs portables – Attribution, commande et engagement
Le Collège de police a pris la décision d'attribuer le marché lié à l'acquisition de sept ordinateurs portables à la société DUSTIN Belgium NV pour un montant de 6 538,08 € TVAC.
19. Marché public de services - Acquisition d'un switch pour l'antenne de Chaumont-Gistoux – Attribution, commande et engagement
Le Collège de police a pris la décision d'attribuer le marché lié à l'acquisition d'un switch pour l'antenne de Chaumont-Gistoux à la société DUSTIN Belgium NV pour un montant de 706,19 € TVAC.
20. Marché public de services - Acquisition de trois disques durs pour Synology – Attribution, commande et engagement
Le Collège de police a pris la décision d'attribuer le marché lié à l'acquisition de trois disques durs pour Synology à la société Dustin Belgium NV pour un montant de 779,18 € TVAC.
21. Marché public de services (financiers) – Chèques repas – Principe – Mode de passation du marché – Adhésion au marché de la police fédérale
Le Collège de police a pris la décision d'adhérer au marché public 2026 R3 028 initié par la Police Fédérale et attribué à la société NV EDENRED Belgium pour les services de création, de distribution et de gestion des chèques-repas au profit des membres de la police intégrée.
22. Personnel – Remplacement du Chef de corps – Désignation
Le Collège de police a pris la décision de désigner en cascade les Commissaires de police, membres de la zone de police « Ardennes brabançonnnes », afin d'assurer le remplacement du Chef de corps lorsque celui-ci est absent ou empêché.

23. Marché public de fournitures – Centre de crise – Souscription d'un abonnement de télévision – Prolongation du contrat

Le Collège de police du 26 août 2026 a pris la décision de clôturer la procédure de marché public liée la souscription d'un abonnement de télévision. De ce fait, le Collège de police a également pris la décision de prolonger le contrat actuel lié à la souscription d'un abonnement de télévision. Cela, dès l'instant où cette adaptation du contrat n'excède pas 50 % de la valeur initiale du marché et répond au prescrit de l'article 38/1 de l'arrêté royal du 14 janvier 2013 précité.
La prolongation dudit contrat représente un montant de 360,12 € TVAC.

24. Modification budgétaire 1 – Année 2026

Le Collège de police a approuvé le projet de la modification budgétaire n°1 de l'année 2026 arrêtée comme suit :

Service ordinaire :

Recettes : 11.617.961,03 euros

Dépenses : 11.617.961,03 euros

Boni : 0,00 euros

Service extraordinaire :

Recettes : 473 .000,00 euros

Dépenses : 473.000,00 euros

Boni : 0,00 euros

Les interventions des communes, dont question ci-dessous, s'élèvent à 6.025.233,65 euros qui se répartissent,

conformément à la décision du Conseil de police du 4 juillet 2019, de la manière suivante :

Beauvechain 1.124.393,51 euros (Population au 01/01/2025 : 7.241)

Chaumont-Gistoux 1.846.763,15 euros (Population au 01/01/2025 : 11.893)

Grez-Doiceau 2.176.270,54 euros (Population au 01/01/2025 : 14.015)

Incourt 877.806,45 euros (Population au 01/01/2025 : 5.653)

25. Marché public de fournitures « leasing opérationnel » d'un véhicule de type « combi » - Procès-verbal de constatation n°1 – Pénalités et amendes pour retard

Le Collège de police a constaté que le délai de la livraison du véhicule commandé, à savoir un véhicule VW Transporter T7 complètement équipé police, ne serait respecté. Le véhicule devant être initialement livré le 10 septembre 2026 conformément aux prescriptions du cahier spécial des charges.

Le Collège de police a par conséquent pris la décision :

- d'appliquer les sanctions financières, conformément au cahier spécial des charges, telles que les amendes pour retard et les pénalités ;
- d'appliquer uniquement les sanctions financières fixes prévues au cahier spécial des charges, soit 7.160,66 €, correspondant à la pénalité unique de 49,78 € et à l'amende pour retard de 7.110,88 €.
- de ne pas appliquer une pénalité complémentaire de 20,00 € par jour calendaire pour la période du 10 septembre au 10 janvier 2027 mais de l'appliquer à compter du 11 janvier 2027 et jusqu'à la date effective de livraison du véhicule.

26. Délibérations du Chef de corps :

- Marché public de fournitures - Remplacement du car kit de la Dacia Duster 2AKK781 - Principe - Mode de passation et conditions du marché - Attribution, commande et engagement.
Le Chef de corps f.f. a pris la décision de remplacer le carkit du véhicule Dacia Duster défectueux et a attribué le marché à la SA Mecelcar pour un montant de 508,25€ TVAC
- Marché public de fournitures - Acquisition de deux brosses à chaussures pour la zone de police "Ardenne brabançonne" - Principe - Mode de passation et conditions du marché - Attribution, commande et engagement.
Le Chef de corps f.f. a pris la décision d'acquérir deux brosses à chaussures au profit de la zone de police « Ardenne brabançonne » afin de permettre aux membres du personnel

opérationnel de nettoyer leurs chaussures de travail à la suite de leurs missions de service. Il a attribué le marché à la SA Mr Bricolage pour un montant de 94,99€ TVAC.

- Marché public de fournitures - Acquisition de rouleaux pour trois destructeurs de papier - Principe - Mode de passation et conditions du marché - Attribution, commande et engagement.
Le Chef de corps a pris la décision d'acquérir des rouleaux pour trois destructeurs de papier pour remplacer les rouleaux défectueux et usés.
Il a attribué le marché à la SA Kentie pour un montant de 432.50 € (avec exonération de la TVA).
- Marché public de fournitures – Acquisition d'un cendrier sur colonne pour l'entrée visiteurs de la zone de police « Ardennes brabançonnnes » – Arrêt de la procédure et annulation d'attribution.
Le Chef de corps f.f. a pris la décision de mettre fin à la procédure de marché public portant sur l'acquisition d'un cendrier sur colonne initiée en date du 18 juin 2026. Cela, parce que le cendrier était vendu exclusivement en ligne sur le site du marchand, à savoir la SA Brico
- Marché public de fournitures – Acquisition d'embouts et de rouleaux de papier à imprimer pour ETT – Principe – Mode de passation du marché – Adhésion au marché de la Police Fédérale – Attribution – Commande et engagement.
Le Chef de corps a pris la décision d'acquérir 2.000 embouts et 20 rouleaux d'imprimante compatibles avec les appareils d'analyse d'haleine de la zone de police « Ardennes brabançonnnes » pour un montant de 930,97 € TVAC.
- Marché public de fournitures – Acquisition de trente ventilateurs pour la zone de police « Ardennes brabançonnnes – Principe – Mode de passation et conditions du marché – Attribution – Commande et engagement.
Le Chef de corps f.f. a pris la décision d'acquérir trente ventilateurs afin de permettre aux membres du personnel de la zone de police « Ardennes brabançonnnes » de travailler dans les meilleures conditions lors de températures caniculaires. Il a attribué le marché à la SA Brico pour un montant de 1.499,55 € TVAC
- Marché public de fournitures – Acquisition de six lots d'accoudoirs pour les chaises de bureau de la zone de police « Ardennes brabançonnnes – Principe – Mode de passation et conditions du marché – Attribution – Commande et engagement.
Le Chef de corps a pris la décision d'acquérir six lots d'accoudoirs pour les chaises de bureau de la zone de police « Ardennes brabançonnnes » en vue de remplacer les accoudoirs défectueux. Il a attribué le marché à la SA PAMI pour un montant de 1.318,42€ TVAC.